6e Concours des illuminations de Noël



Règlement

Article 1 : objet du concours

Ce concours s'adresse aux habitants du village qui souhaitent s'engager à mettre en valeur leurs habitations par des illuminations et des décorations qui devront être visibles de la voie publique.

Article 2 : inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du 1er novembre au 22 novembre 2026. Le concours peut être annulé si le nombre de participants est jugé insuffisant.

Article 3 : modalités du concours

Les décorations devront :

- Être visibles de la voie publique et impérativement posées et installées sur le domaine privé et ne devront pas empiéter sur le trottoir et la voie publique.
- Les illuminations devront être visibles de 18h30 à 21h30, dès le 1er week-end de l'avent et jusqu'au 6 janvier 2027. **Elles seront coupées au minimum de minuit à 5h00 du matin.**

Les décorations seront évaluées lors de deux passages un de jour et un de nuit (entre le 10 décembre et le 31 décembre) par un jury composé des 3 lauréats de l'an dernier, 1 personne de la commune, 1 personne extérieure et 2 jeunes collégiens de la commune. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours. En aucun cas, le jury ne pénétrera dans les propriétés.

Les critères seront les suivants :

- l'esthétique et harmonie de l'ensemble de jour et de nuit,
- l'originalité de la réalisation,
- le style de décoration (par exemple en utilisant du matériel recyclé et ou du « FAIT MAISON »).

Chaque membre du jury notera de façon croissante les 3 critères de 1 à 5 (chiffre entier, le 5 étant la note la plus élevée).

Article 4 : récompenses

Pour récompenser les belles réalisations, 3 prix seront attribués. Les lauréats seront récompensés courant janvier 2027.

Article 5 : conditions

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Les participants acceptent que leurs décorations et illuminations soient filmées, photographiées et que les photos ou vidéos soient diffusées dans la presse ou sur tout papier ou support numérique : site internet, journal municipal, réseaux sociaux, etc..

inscription avant le 22 novembre

Le parcours des illuminations sera publié à la clôture des inscriptions via la page Facebook, site internet de la commune, les QR codes, sur les panneaux d'affichage et en mairie.

En décembre,
les maisons s'illuminent,
les jardins et cours se parent
de jolies scènes féeriques.

Lutins, nounours
et bonhommes de neige
sortent de leur cachette
pour émerveiller petits et grands.

Pour la sixième année consécutive,
c'est avec un grand plaisir
que nous relançons le concours
des illuminations de Noël.

Bulletin d'inscription au 6e concours des illuminations

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

E-Mail : .....

☐ j'accepte le réglement ci dessus
Signature :

Bulletin à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie
ou par retour mail : contact@dalhunden.fr